



Droit de vote

Le choix des représentants

Notre pays avance vers la paix. Des élections, par vote, seront sans doute organisées. Tu es peut-être déjà majeur ; peut-être le seras-tu dans les jours ou les mois qui viennent ? Dans tous les cas, tu le deviendras un jour. Alors, le vote t'intéresse ; c'est pourquoi, à travers cet article, Mwana Mboka t'aide à comprendre l'acte que tu seras appelé à poser un jour : le vote.

L'élection et le droit de vote

Le vote est donc l'acte par lequel, à l'intérieur d'une communauté, chaque membre choisit une ou plusieurs personnes pour remplir des fonctions définies : délégué de classe ou d'école, délégué syndical, député, président de la république ... Le vote peut s'exprimer soit oralement, soit par geste (vote à main levée), soit par écrit (bulletin de vote).

L'élection est un moment très important dans la vie de tout pays qui se dit et se veut démocratique car elle décide du choix et du changement de ses dirigeants politiques.

Mais il faut savoir que les dictatures proposent aussi des élections : l'existence d'élections ne suffit donc pas à prouver l'existence de la démocratie.

Mais attention, après le vote, c'est le candidat qui aura recueilli le plus grand nombre de voix qui sera retenu comme représentant de tous, même de ceux qui ne

l'avaient pas choisi. Quant à l'ancien représentant, il devra accepter de laisser gentiment la place au nouveau.

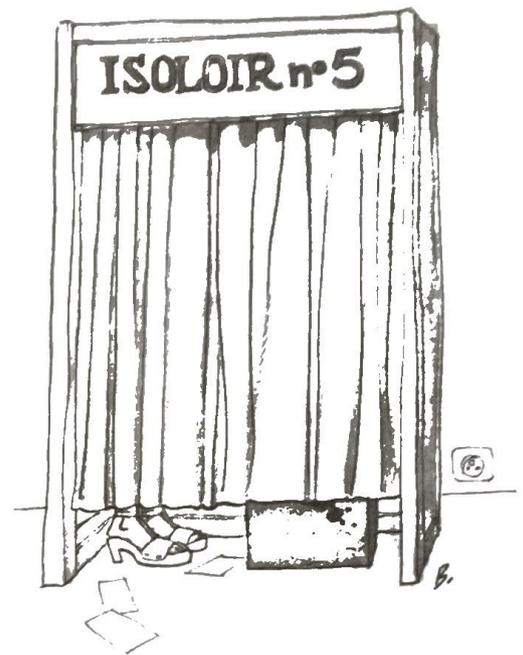
Les conditions d'une élection démocratique

Différentes conditions doivent être remplies pour une élection démocratique. Il s'agit de :

- l'accès de tous les citoyens majeurs au droit de vote : c'est le suffrage universel, qui s'oppose au suffrage censitaire où seuls certains citoyens avaient le droit de vote et non, par exemple, les femmes;
- le libre accès à la candidature : tous les citoyens majeurs et éligibles peuvent être candidats. Le propre des dictatures est d'organiser des élections avec un seul candidat, ce qui rend inutile l'élection qui doit être un choix entre plusieurs candidats;
- le libre accès des candidats à la parole publique, de manière à ce que tous les électeurs puissent prendre connaissance des programmes et des engagements des candidats;
- le secret du vote : pour mieux garantir la liberté de l'électeur, celui-ci exprime son vote dans un des isoloirs installés dans le bureau de vote;
- une voix par électeur : tout citoyen dispose d'une voix, quels que soient son degré d'instruction, sa fortune ou ses compétences.

Comment vote-t-on ?

Pour être électeur, il faut remplir certaines conditions générale-



ment fixées par la loi. Une fois ces conditions remplies, l'électeur doit :

- s'inscrire sur une liste électorale : cette liste reprenant tous les électeurs inscrits est très importante, car elle permet de s'assurer que chaque citoyen ne vote qu'une seule fois. On ne peut être inscrit que sur une seule liste électorale;
- se présenter, muni de ses pièces d'identité, au bureau de vote de sa commune;
- prendre un exemplaire des bulletins de tous les candidats disposés visiblement sur une table;
- s'enfermer dans l'isoloir pour faire son choix;
- mettre un seul bulletin dans l'enveloppe et déposer celle-ci dans l'urne.

As-tu retenu ?

1. Que signifie :
 - suffrage universel ?
 - cens électoral
2. Quelle est l'importance d'une liste électorale ?
3. Pourquoi, lors d'une élection, tous les candidats doivent-ils avoir libre accès à la parole publique ?
4. A quoi sert un isoloir ?